

Date de dépôt: 14 novembre 2004

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrillier :
Construire à Genève, c'est incontournable**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"De la votation de dimanche dernier au sujet du Carlton, je retire la conclusion évidente que tout le monde est aujourd'hui conscient de la nécessité d'augmenter rapidement l'offre de logements pour sortir de la crise et chacun semble prêt à faire les sacrifices qui en découlent.

Notre ministre du logement s'est ouvertement plaint des dossiers bloqués par des communes et il a également regretté les difficultés à trouver des promoteurs prêts à se lancer dans la réalisation des PLQ en force mais qui n'avaient pas encore été pleinement concrétisés.

Si j'ai bien compris le message, Monsieur Laurent MOUTINOT fait tout son possible, mais rien ne va comme il l'entend...

Je suis dès lors convaincu que, grâce à la détermination sans faille, qu'il a manifestée suite à la votation sur les Hauts de Malagnou, il débloquera rapidement un projet situé entre le Pré-Longet et le Chemin des Mouilles à Onex.

Voici en effet un périmètre qui, selon le plan directeur de la commune, comprend un potentiel de 250 logements, pour lequel les promoteurs et propriétaires se battent depuis une vingtaine d'années et qui souffre actuellement de l'opposition inconciliable entre la commune et le DAEL concernant la densité, seule la position de ce dernier paraissant viable et conforme avec une utilisation parcimonieuse du terrain si rare dans notre canton.

Or, dans un tel cas, soit la commune et l'Etat trouvent un terrain d'entente, soit le Conseil d'Etat tranche, mais il me semble invraisemblable d'attendre plus alors que les positions sont totalement cristallisées. C'est au contraire précisément cet attentisme qui alimente la pénurie de logements.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Le DAEL va-t-il trancher avant la fin de l'année dans ce dossier et si non dans quel délai ?
- Pendant combien de temps peut-on encore s'offrir le luxe de retarder la création de 250 logements ?
- Dans les litiges avec les communes, la solution envisagée d'un médiateur demeurera-t-elle encore longtemps lettre morte ?
- De façon plus générale, les travaux du DAEL sont-ils axés en priorité sur le logement et toutes les forces nécessaires sont-elles mobilisées dans le but de sortir notre canton de la pénurie ?"

De manière plus générale, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a recensé le potentiel de logements compris dans les plans localisés de quartier (PLQ), adoptés entre 1980 et 1995, qui ont été partiellement ou non réalisés. Cette analyse a permis d'entreprendre des actions ciblées visant à réaliser une partie de ce potentiel. Ces efforts se poursuivent aujourd'hui sur de nouveaux périmètres.

Le même souci de mise en œuvre a conduit le département à centrer ses efforts sur plusieurs PLQ d'une certaine importance, dont celui dit du Pré-Longet situé sur la commune d'Onex, auquel il est fait référence dans l'interpellation urgente écrite 154. La question centrale de la faisabilité et la préoccupation d'entretenir un dialogue constant avec la commune d'Onex font que le DAEL prévoit une mise à l'enquête de ce dossier d'ici juin 2005 au plus tard. Dans l'intervalle, d'autres projets du même type seront conclu. Les priorités sont donc fixées et les forces mobilisées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf